



NOTE DE SERVICE #02

Date : 9 mars 2023

Aux : APSS (BCDSF, ADSA, SDSA, MDSA, ODSA et ASSQ)

De : Alain Turpin, directeur général et Barbara Zbeetnoff, gérant d'équipe de curling

Objet : Confirmation des équipes au Championnat canadien de curling à Morris, Manitoba

1) Confirmation des équipes

L'ASSC a le regret d'annoncer que l'épreuve féminine est annulée.

Pour l'épreuve masculin, nous avons reçu quatre (4) inscriptions d'équipes. Après vérification des critères d'admissibilité (2a. & 2b.) des règlements techniques, l'ASSC confirme que toutes les équipes inscrites sont éligibles à participer au Championnat canadien.

Pour consulter la liste des équipes et des noms de joueurs, nous les retrouvons sur le site web de l'ASSC.

2) Particularités de l'équipe Novak (Alberta / Saskatchewan)

a. Pour le Championnat canadien

L'équipe Novak est éligible à participer au Championnat canadien. Advenant une victoire à la finale, ils recevront la médaille d'or.

b. Pour représenter Équipe Canada

Conformément au règlement 2a., tous les joueurs ont le [statut de résident légal](#) mais deux de ces joueurs n'ont pas de passeport canadien. Dans l'éventualité d'une victoire à la finale du Championnat, ils ne pourront pas représenter Équipe Canada.

c. Attestation de l'association provinciale des sports des Sourds

Étant donné cette particularité, l'Alberta Deaf Sports Association comprend et est d'accord sur la compréhension d'une non-participation complète des membres de l'équipe pour représenter Équipe Canada.

3) Horaires et règlement technique

L'événement débutera à partir du vendredi 21 avril à 8h00 avec une pratique. Pour connaître tous les détails des horaires ainsi la mise à jour des règlements techniques, veuillez consulter le site internet de l'ASSC.

Le cahier de réunion d'équipe sera disponible vers le 10 avril. Votre responsable d'équipe le partagera avec tous les membres de l'équipe. Il sera important que chacun le lise attentivement et préparer vos questions d'avance. Merci.

4) Représentant de l'équipe

Nous demandons à chaque équipe de faire parvenir le nom de votre représentant d'équipe à gigi.fiset@assc-cdsa.com au plus tard le 15 mars. Les responsabilités du représentant de l'équipe sont :

- Communiquer toute l'information nécessaire provenant de l'ASSC aux autres membres de l'équipe ;
- S'assurer que chaque membre de l'équipe comprenne la politique sur le code de conduite et d'éthique de l'ASSC (no 30-06) ;
- Détient les informations médicales et les coordonnées d'urgence de chaque membre de l'équipe ;
- Faire, s'il y a lieu, une contestation au nom de l'équipe au comité technique de l'ASSC. Chaque contestation doit se faire dans un délai raisonnable et accompagner d'un coût non-remboursable de 100\$ à l'ASSC.

**Événement sanctionné par
Event sanctioned by**

**CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION**



**ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA**



Calendrier de compétitions | Competition Schedule

Curling masculin | Men's Curling

<i>Date/Time</i>	<i>Event</i>	<i>Sheet 2</i>	<i>Sheet 3</i>	<i>Sheet 4</i>	<i>Sheet 5</i>
Friday April 21					
08:00 - 09:00	Pre-event practice ⁽¹⁾	Men 3	Men 1	Men 4	Men 2
09:30	Team meeting				
12:30	Draw 1	Men 3 vs Men 4	Men 1 vs Men 2		
18:00	Draw 2			Men 4 vs Men 1	Men 2 vs Men 3

⁽¹⁾ All teams practice for 15 minutes on each sheet rotating from 2 to 5

Saturday April 22

10:00	Draw 3	Men 4 vs Men 2			Men 1 vs Men 3
16:00	Draw 4		Semi Final		

Sunday April 23

09:00	Draw 5			Final	
-------	--------	--	--	-------	--

Men 1 TBC
Men 2 TBC

Men 3 TBC
Men 4 TBC